

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE MANDEVILLE
MRC DE D'AUTRAY

SÉANCE RÉGULIÈRE DU 16 DÉCEMBRE 2020
AJOURNEMENT DE LA SÉANCE DU 7 DÉCEMBRE 2020

Séance régulière du conseil municipal tenue sous forme de vidéoconférence le 16 décembre 2020 à 14 h 14 à laquelle étaient présents Madame et Messieurs les conseillers Jean-Claude Charpentier, Cécile Gauthier, Alain Dubois et Denis Prescott, sous la présidence de Madame Francine Bergeron, mairesse.

Hélène Plourde, directrice générale et secrétaire-trésorière était présente.

Après méditation, Madame la Mairesse Francine Bergeron ouvre la présente assemblée.

500-12-2020 LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par le conseiller Monsieur Alain Dubois
Appuyé par le conseiller Monsieur Denis Prescott
Et résolu

Que l'ordre du jour soit et est adopté tel que présenté.

Adoptée à l'unanimité.

ADMINISTRATION

501-12-2020 DÉPENSES INCOMPRESSIBLES

Il est proposé par la conseillère Madame Cécile Gauthier
Appuyé par le conseiller Monsieur Jean-Claude Charpentier
Et résolu

Que la municipalité de Mandeville accepte la liste des dépenses incompressibles pour l'année 2021 aux postes budgétaires suivants :

Liste des dépenses incompressibles :

NOMS DU POSTE

Rémunération - maire et conseillers
Rémunération - cadres et personnel de bureau
Frais de vérification
Rémunération - élections
Fourniture - élections
Gestion du personnel - relations de travail
Régie des Rentes du Québec
Assurance-chômage
Régime québécois d'assurance parentale
Fonds de services de santé
Assurances collectives

Frais de poste
Téléphone, télécopieur
Avis public que la loi nous oblige à publier dans les journaux
Cotisations et abonnements
Fonds des registres
Police

Rémunération - voirie
Contrat de déneigement
Éclairage de rues - électricité
Rémunération - circulation

Rémunération - purification et traitement de l'eau
Électricité - purification et traitement de l'eau
Rémunération - réseau de distribution de l'eau
Contrat - ordures ménagères

Rémunération - urbanisme
Remboursement de taxe par certificat d'évaluateurs
Rémunération - centre communautaire

Rémunération - patinoires
Rémunération - parcs et terrains de jeux
Électricité - parcs et terrains de jeux (loisirs)

Que la mairesse et la directrice générale et secrétaire-trésorière soient et sont autorisées à effectuer les paiements au moment opportun.

Adoptée à l'unanimité.

502-12-2020 FLIP COMMUNICATIONS & STRATÉGIES INC. - MANDAT

Il est proposé par le conseiller Monsieur Denis Prescott
Appuyé par le conseiller Monsieur Alain Dubois
Et résolu

Que la municipalité de Mandeville mandate FLIP COMMUNICATIONS & STRATÉGIES INC. pour des conseils stratégiques et l'entretien des deux sites web du 1^{er} janvier au 31 décembre 2021, tel que détaillé dans l'offre de service d'une somme de 9 750.00 \$ plus les taxes.

Que la mairesse et la directrice générale et secrétaire-trésorière soient et sont autorisées à signer l'entente de service.

Adoptée à l'unanimité.

503-12-2020 SUIVI DES DÉPENSES RELIÉES À LA COVID-19

Il est proposé par le conseiller Monsieur Jean-Claude Charpentier
Appuyé par la conseillère Madame Cécile Gauthier
Et résolu

Que la municipalité de Mandeville confirme avoir effectué des dépenses en lien avec la COVID-19 en 2020 au total de 13 108.30 \$ incluant les taxes nettes sur le montant total de 133 579.00 \$ accordé par le Gouvernement du Québec.

Que le montant restant de 120 470.70 \$ soit appliqué aux dépenses en lien avec la COVID-19 en 2021.

Adoptée à l'unanimité.

LOISIRS ET CULTURE

504-12-2020 QUOTE-PART ANNUELLE 2021 À LA RÉGIE INTERMUNICIPALE DU CENTRE SPORTIF ET CULTUREL DE BRANDON

Il est proposé par le conseiller Monsieur Jean-Claude Charpentier
Appuyé par le conseiller Monsieur Alain Dubois
Et résolu

Que la municipalité de Mandeville autorise le paiement d'une somme de 50 000.00 \$ représentant la quote-part annuelle 2021 à la Régie intermunicipale du Centre sportif et culturel de Brandon.

Que cette quote-part soit payable à même le budget 2021.

Adoptée à l'unanimité.

505-12-2020 TOURISME LANAUDIÈRE - RENOUELEMENT

Il est proposé par la conseillère Madame Cécile Gauthier
Appuyé par le conseiller Monsieur Denis Prescott
Et résolu

Que la municipalité de Mandeville renouvelle sa cotisation annuelle avec TOURISME LANAUDIÈRE pour l'année 2021 d'une somme de 380.00 \$ plus les taxes.

Que cette dépense soit payée à même le budget 2021.

Adoptée à l'unanimité.

506-12-2020 ADDÉNERGIE - SOUMISSION

Il est proposé par le conseiller Monsieur Jean-Claude Charpentier
Appuyé par le conseiller Monsieur Alain Dubois
Et résolu

Que la municipalité de Mandeville abroge la résolution portant le numéro 488-12-2020 à toutes fins que de droit.

Que la municipalité accepte la soumission numéro 12916 datée du 10 décembre 2020 d'ADDÉNERGIE pour une borne de recharge électrique supplémentaire d'une somme de 4 602.07 \$ plus les taxes.

Que cette dépense soit payée à 60 % par la MRC de D'Autray dans le cadre du PAC Rurales et à 40 % à même le surplus accumulé.

Adoptée à l'unanimité.

VARIA

507-12-2020 RÉFECTION DE LA RUE DESJARDINS

Attendu que le projet de la réfection de la rue Desjardins est attendu depuis plus de 10 ans;

Attendu que ce projet est primordial pour la sécurité des usagers;

Attendu que ce projet réalisé augmentera la qualité de vie des citoyens;

En conséquence,

Il est proposé par la conseillère Madame Cécile Gauthier

Appuyé par le conseiller Monsieur Denis Prescott

Et résolu

Que la municipalité de Mandeville demande que la réfection de la rue Desjardins soit complétée en 2021.

Que copie de la présente résolution soit transmise à Madame Caroline Proulx, député de Berthier et ministre du Tourisme, Monsieur Claude Thibeault, directeur général des Laurentides-Lanaudière du ministère des Transports.

Adoptée à l'unanimité.

PÉRIODE DE QUESTIONS

508-12-2020 **CLÔTURE DE L'ASSEMBLÉE**

Il est proposé par le conseiller Monsieur Alain Dubois

Appuyé par la conseillère Madame Cécile Gauthier

Et résolu

Que la présente assemblée soit et est levée à 14 h 22.

Adoptée à l'unanimité

Francine Bergeron
Mairesse

Hélène Plourde
Directrice générale et
secrétaire-trésorière